



LA BOURBOULE

*Une équipe, **un projet**,
un avenir pour La Bourboule*



LISTE

David Dupic

**ELECTIONS MUNICIPALES
DU 15 MARS 2026**

**LA MAISON DE
SANTÉ**

OU EN SOMMES NOUS ?

A CE JOUR SEULE LA MISSION DU MAÎTRE D'ŒUVRE A ÉTÉ VALIDÉE.

Le maître d'œuvre a pour rôle de concevoir le projet, c'est à dire :

- de réaliser un audit de l'existant
 - d'établir les plans
 - d'élaborer les documents techniques
 - de valider les coûts
 - de coordonner les travaux
 - d'assister le maître d'ouvrage (Mairie) dans ses relations avec les fournisseurs si nécessaire
- En contre partie il perçoit des honoraires qui peuvent se situer proches de 11 % du montant des travaux à réaliser, soit dans notre cas, plusieurs centaines de milliers d'euros.

A ce stade il apparaît totalement irréaliste de pouvoir annoncer que « les travaux sont signés ». En effet la première étape de cette mission « réaliser un audit de l'existant » n'étant pas réalisée, plusieurs possibilités peuvent entraîner un report voir une annulation pure et simple du projet :

- Coût total trop éloigné du montant envisagé par le maître d'ouvrage (du déjà vu!).
- Manque de financement
- Non signature du bail de location proposé par la mairie à l'association des professionnels de santé.

Il semble surprenant qu'après la piscine, après les Grands Thermes, des montants importants soient dépensés pour une étude de faisabilité alors qu'aucune étude de rentabilité et d'impact sur les finances à long terme de la commune ne soit réalisée.

Pour mémoire, il est à noter que lors de son audit, la cour des comptes a expressément demandé à ce que la mairie présente à son conseil municipal, une étude d'impact sur les budgets de la commune dans le cas d'une défaillance de la régie des Grands Thermes...

Deux ans plus tard, le conseil municipal est toujours dans l'attente....